



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

*"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".*

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 27 mai 2015** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 18 mai 2015.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité de tutelle compétente concernant différentes délibérations du Conseil communal : communications du Collège au Conseil.
2. Comptes du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2014 : approbation.
3. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2015 – Première modification. Rapport de la commission d'avis composée du Président, du Directeur général et de la Directrice financière du Centre: approbation.
4. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2015 - Première modification (services ordinaire et extraordinaire) : approbation.
5. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy (Braine-le-Château). Compte pour l'exercice 2014: approbation.
6. Église réformée de l'Alliance. Compte pour l'exercice 2014: avis.
7. *Intercommunale du Brabant wallon (I.B.W.)*. Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 23 juin 2015 : vote sur différents points portés à l'ordre du jour de ces séances.
8. *Habitations Sociales du Roman País s.c.r.l.* Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

*t.s.v.p. !*

9. Intercommunale *ORES Assets*. Assemblée générale du 25 juin 2015 : vote sur différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
10. *Intercommunale des eaux du centre du Brabant wallon* (I.E.C.B.W.). Assemblée générale du 26 juin 2015 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
11. Intercommunale *SEDIFIN*. Assemblée générale statutaire du 30 juin 2015 : vote sur différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
12. "*Centre culturel du Brabant wallon*" (C.C.B.W.) A.s.b.l. – Soutien au Contrat-programme 2017-2021 : décision.
13. École communale. Création d'un mi-temps subventionné supplémentaire d'institutrice maternelle à l'implantation de Braine-le-Château (du 5 mai au 30 juin 2015) : ratification d'une décision du Collège communal.
14. École communale. Nouveau règlement d'ordre intérieur : adoption [après avis du *Conseil de participation* de l'établissement et de la *Commission paritaire locale* ("COPALOC")].
15. Règlement d'ordre intérieur relatif à la mise à disposition des locaux de la *Maison du Bailli*, Grand'Place, 20 à Braine-le-Château : adoption.
16. Règlement d'ordre intérieur relatif à la mise à disposition des locaux de la *Maison rurale*, Grand'Place de Wauthier-Braine, 16 : adoption.
17. Dépôt communal (Parc industriel, 23 à Wauthier-Braine). Travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs. Étude du projet : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services.
18. Charte d'engagement "*COMMUNE MAYA*" : adoption.

#### HUIS CLOS

#### Personnel enseignant

19. Interruption de carrière (1/5 temps). Demande d'une institutrice primaire nommée à titre définitif : décision.

#### *Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal*

20. Institutrice maternelle à mi-temps dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château.
21. Institutrice maternelle à mi-temps dans un emploi vacant de durée limitée ouvert en augmentation du cadre subventionné jusqu'au 30 juin 2015 à l'implantation de Braine-le-Château.
22. Enseignant dans la fonction de maître spécial de morale (charge d'enseignement non vacante comportant 8/24).
23. Institutrice maternelle à mi-temps dans un emploi non vacant à l'implantation de Wauthier-Braine.  
-----